Zeitschrift: Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international = bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 83 (1969)

Heft: 4

Artikel: La Bohême et les blasons des personnes physiques et morales

Autor: Prochazka, Robert de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746271

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Bohême et les blasons des personnes physiques et morales

Etude sur l'héraldique des pays de la Tchécoslovaquie
par le baron Roman de Prochazka, de l'Académie internationale d'héraldique

Il n'existe aucun recueil, dans une langue autre que le tchèque, concernant l'héraldique des anciens pays de la couronne de Bohême (Royaume de Bohême, regnum Bohemiae, královstvi Ceské, das Königreich Böhmen) [fig. 1], le marquisat de

Fig. 1. Royaume de Bohême

Moravie (marchionatus Moraviae, markrabství Moravské, die Markgrafschaft Mähren) [fig. 2], le duché de Silésie, (ducatus Silesiae, vevodstvi Slezské, das Herzogtum Schlesien) [fig. 3], le comté de Glatz (comitatus Glacensis, hrabstvi Kladské, die Grafschaft Glatz) [fig. 4], et les deux marquisats de Lusace, supérieure et inférieure (Lusatia, Luzice, die Lausitz) [fig. 5 et 6]. Aussi l'auteur a-t-il cru bon, pour faire le point, de présenter cette étude en langue française.

* * *

On observe les premiers blasons, en Bohême, sur les écus de la haute noblesse dès le XIIe siècle, tandis qu'au commencement du XIIIe siècle les armoiries appa-

Fig. 2. Marquisat de Moravie

Fig. 3. Duché de Silésie

Fig. 4. Comté de Glatz

raissent comme insignes héréditaires des familles de la petite noblesse.

La représentation, avec les émaux, du blason traditionnel du saint duc Venceslas de Bohême, *d'argent à l'aigle de sable flambante becquée et pattée de gueule*, se trouve déjà dans le magnifique *Passionale de l'Abbesse de Saint-Georges à Prague Counigonde*, princesse royale de Bohême, née en 1265, morte en 1321, écrit et illustré par le savant chanoine Beness en 1312.

Le lion couronné, à la queue fourchue, apparaît comme blason du pays et des princes de la dynastie des Przemyslides pour la première fois sur le sceau de Vladislas III. Henri, marquis de Moravie 1192-1222, et en 1213, une branche cadette de la maison royale, les Théobaldiens

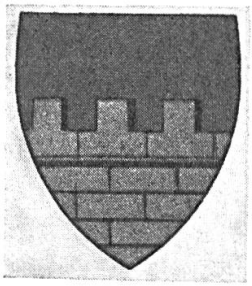

Fig. 5. Marquisat de Lusace supérieure

Fig. 6. Marquisat de Lusace inférieure

(Depoldici) portent l'écu parti du lion de Bohême et de l'aigle flambante, dite de saint Venceslas. Une preuve du développement de l'héraldique dans les pays de Bohême, nous est donnée par l'existence de « légendes de blasons », semblables à celles des autres pays d'Europe occidentale. Au XIVe siècle fut mis en chanson un poème dans lequel le peuple tchèque célébrait d'une façon épique les blasons et les légendes fabuleuses des chevaliers de Bohême qui furent à la bataille de Crécy en 1346 (cf. bibliographie, nº 26).

Dès cette époque, la noblesse féodale préfère souvent la création d'armoiries parlantes. Ce fut le cas des chevaliers de Bubna (Buben = le tambour), des seigneurs de Rosenberg (z Ruze, ruze = la rose), des Schwanberg (z Sswamberka, der Schwan = le cygne), des Sternberg (der Stern = l'étoile), des Zagjcz de Hasenburg (zajíc, der Hase = le lièvre).

En 1230, un chevalier de Moravie, Wolfram de Schenkenberg, porte un écu coupé, d'une aigle et d'un échiqueté. En 1278, Czuskray, juge de la ville de Znojmo (Znaim) porte déjà un écartelé. C'est en 1220 que, pour la première fois, semble apparaître la représentation de l'écu et du heaume, sur le sceau de Guy de Plankenberg (Witek z Przicz) de la maison des Vitigones : la figure entière du porteur en pourpoint de cuir, casque en pot sur la tête, tenant dans la dextre un étendard portant la rose à cinq feuilles, et dans l'autre l'écu avec la même quintefeuille.

En Bohême, on connaît la différenciation des armes pour les diverses branches d'une même famille. Cela apparaît d'abord dans le clan des Vitigones déjà mentionnés, auxquels appartiennent les familles des seigneurs princiers de Rosenberg (de Rosis, z Ruze, z Rozmberka), occupant le premier rang après le roi devant tous les princes ecclésiastiques, les ducs et tous les autres barons et seigneurs, puis ceux de Neuhaus (de Nova Domo, z Hradce), de Krumau (z Krumlova), de Landstein, de Stráz (Platz) et les Sezima d'Austj

(z Ústí). C'est la rose à cinq feuilles que les Rosenberg — éteints quant aux mâles en 1611 — portaient, de gueules dans l'écu d'argent, passée par héritage d'abord aux seigneurs de Schwanberg et, depuis, dans le blason des actuels comtes et princes de Paar; les Landstein, d'argent dans l'écu de gueules ; les de Stráz et d'Austj, d'azur dans l'écu d'or, transférée de même par héritage dans le blason de la maison des comtes et princes de Kaunitz; les de Nova Domo (z Hradce, de Neuhaus), d'or dans l'écu d'azur, et les de Crumlovio (z Krumlowa, de Krumau), de sinople dans l'écu d'argent.

Comme pour les autres pays de l'Europe, il faut établir une distinction entre les deux différents groupes de blasons :

1. *Les armoiries des personnes physiques,* c'est-à-dire les emblèmes héraldiques des blasons des souverains et des dynasties régnantes ou ci-devant régnantes, des familles nobles de tous rangs, ainsi que des familles ou des individus notables portant des *blasons héréditaires ou personnels.*

2. *Les insignes héraldiques des personnes morales*, c'est-à-dire les blasons des autorités, magistrats et institutions de droit public, des Etats et de pays, provinces, villes et municipalités, des principautés ecclésiastiques et du clergé, des universités et des sociétés scientifiques, et des corps ou corporations des hommes de métier, des diverses associations publiques etc., dont le droit de porter armes est d'usage ou conféré aux dignitaires et représentants de ces institutions.

A. *Les armoiries de l'Etat*

Selon la tradition historique, on a considéré comme le plus ancien blason du pays l'aigle de sable flambante de saint Venceslas, dont l'origine a été déjà décrite dans l'introduction [fig. 7].

Le lion saillant d'argent, couronné et armé d'or, à la queue fourchue, paraît cependant être le blason du pays dès le XIIIe siècle. Depuis cette époque, il est

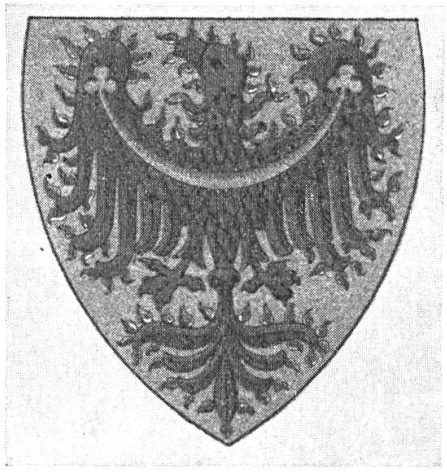

Fig. 7. Armes de saint Venceslas, duc de Bohême

resté l'insigne de souveraineté des pays de la couronne de Bohême, puis de la Tchécoslovaquie jusqu'à nos jours, comme figure héraldique typique nommée « lion de Bohême ».

Ce ne sont que les ornements extérieurs qui ont été modifiés, au cours des années. Les rois de la dynastie des Przemyslides portaient en cimier une aile noire semée de petits cœurs d'or. Ce sont ces mêmes armes que les rois de la dynastie suivante, de la maison de Luxembourg, adoptèrent en leur nouvelle qualité de rois et empereurs. Il en fut encore ainsi sous le règne de Georges de Podiebrad, de la maison des seigneurs de Kunstadt. A l'époque des premiers rois de la maison de Habsbourg, l'écu de Bohême, couronné et entouré du collier de l'ordre de la toison d'or est posé sur la poitrine de l'aigle bicéphale sous la couronne de la maison d'Autriche. Puis, sous Charles VI, les armes du royaume de Bohême, portant en cœur un petit écu parti d'Autriche et d'Espagne, sont ainsi écarteléee: au 1, de Bohême, au 2, de Moravie, au 3, de Silésie, et au 4, parti de Lusace supérieure et de Lusace inférieure (armes de prétention) sous la tente royale, supportées par deux lions à la queue fourchue [fig. 8]. Au commencement du XIXe siècle, la même constellation des blasons des pays de la couronne de Bohême apparaît dans la seconde partition des grandes armes de l'Empire autrichien, sur tous les emblèmes ainsi que sur le

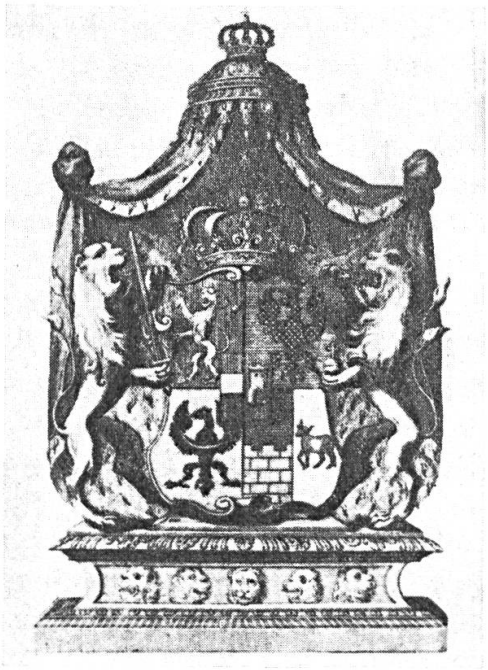

Fig. 8. Armes du Royaume de Bohême, sous l'empereur Charles VI

grand sceau impérial de François Ier : au milieu d'un écartelé les armes de la Bohême sommées de la couronne de saint Venceslas : au 1, de Moravie, au 2, de Silésie, au 3, de Lusace supérieure, au 4, de Lusace inférieure; entre les quartiers 3 et 4, on intercala les armes du duché de Teschen (Cesky Tesín) [fig. 9]. C'est là une preuve de la volonté de montrer l'autonomie du royaume de Bohême et de ses pays « incorporés » au point de vue du droit des Etats.

Jusqu'à la fin de la monarchie austro-hongroise, les autorités et les magistrats

Fig. 9. Armes de Bohême dans le grand sceau de l'empereur François Ier

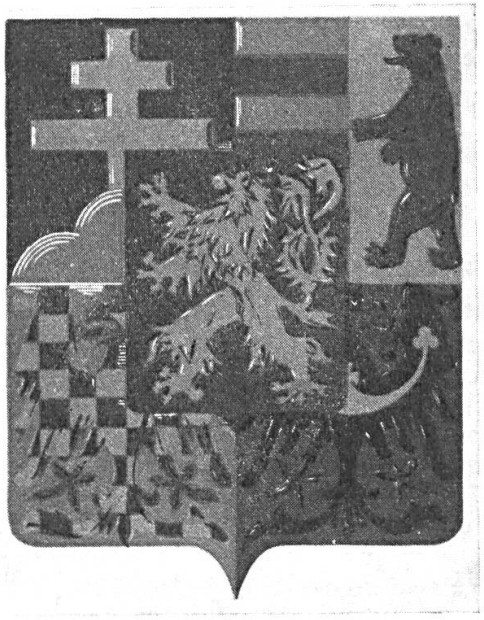

Fig. 10. République tchécoslovaque

du gouvernement autonome du royaume de Bohême (le Comité d'administration royal de Bohême, Zemsky vybor království Ceského, der Landesausschuss des Königreiches Böhmen), et les particuliers, dans les occasions officielles et les fêtes nationales, ne font usage que de l'écu avec le lion de Bohême couronné de *la couronne de saint Venceslas* (Svatováclavská koruna, St. Wenzels Krone).

Au cours de la *Première république tchécoslovaque* (CSR, Ceskoslovenska republika), 1918-1938, on ne supprima que la couronne de saint Venceslas. Sur la poitrine du lion de Bohême, on posa en cœur le nouveau blason de la Slovaquie (inspiré des anciennes armes de la Hongrie supérieure) : *de gueules au mont de trois coupeaux d'azur sommé d'une croix patriarcale d'argent*. Comme blason « moyen » de la République tchécoslovaque, on a utilisé un écu écartelé, portant en cœur un petit écu, au lion de Bohême, écartelé au 1 la Slovaquie, au 2 la CarpatoRussie (Podkarpatská Rus), au 3 la Moravie et au 4 la Silésie [fig. 10]. Les « grandes armes » de la République présentent en cœur le blason de Bohême, et puis, partagé en sept quartiers, en haut écartelé : 1 la Slovaquie, 2 la Carpato-Russie, 3 la Moravie, 4 la Silésie; en bas à droite : le duché de

Teschen; au milieu : le duché d'Opava (Troppau), et, à senestre, le duché de Ratibor, à cause du territoire d'Houltchine (Hlucín). Supports : deux lions d'or à deux queues. Devise : PRAVDA VÍTEZÍ (La vérité va triompher).

Pendant l'existence du prétendu *Protectorat de Bohême et Moravie* (1939-1945), un écu écartelé a été octroyé comme blason de l'Etat : 1 et 4 la Bohême, 2 et 3 la Moravie.

Après la libération, en 1945, on adopta de nouveau l'usage du blason de l'Etat de la Première république. L'actuelle *République socialiste tchécoslovaque* (Ceskoslovenská socialistická republika, CSSR), dès 1962, porte dans un écu du style hussite, de gueules au lion de Bohême, mais sans la couronne d'or, à laquelle on substitua une étoile d'or à cinq rais, vidée. On posa sur la poitrine du lion le blason de la Slovaquie, une nouvelle fois modifié : la croix patriarcale fut supprimée, et on chargea le mont de trois coupeaux d'azur (qui est censé représenter le mont Krivan) d'un feu de quatre flammes d'or [fig. 11].

B. *Les blasons des familles nobles et notables*

Selon leur origine, on peut distinguer les blasons des familles féodales, choisis et acceptés au Moyen Age par la *haute noblesse seigneuriale* (barones, páni, Herren), dont les représentants, jusqu'à la guerre de Trente Ans, ne portaient que le titre « seigneur » (pán, Herr), entre le prénom et le nom de famille. Plus tard, ils prirent les titres usuels des barons, comtes et princes selon les diplômes respectifs des rois de Bohême portant souvent des modifications et augmentations dites « améliorations » (rozmnození « zlepsení » erbu, Wappenvermehrung, « Besserung »). C'est pourquoi, après 1918, la plupart des grandes familles aristocratiques de Bohême ne firent usage que de leurs blasons d'origine, sans quartiers indiquant les possessions, conférés par diplômes, et sans couronnes, manteaux, supports, devises, etc. Appartiennent à cette première catégorie naturellement aussi les blasons de la *petite noblesse féodale* du pays (vladykové, Uradel), dont les écuyers possédant de petites forteresses étaient les ancêtres des familles de chevaliers (rytír, Ritter). La seconde catégorie sont les blasons conférés par lettres patentes (diplôme, erbovni list, Wappenbrief) du souverain, le roi de Bohême, aux personnages anoblis en constituant leur appartenance à la noblesse du pays respectivement après leur acceptation dans les Etats des chevaliers ou des seigneurs (stav rytírsky, stav pansky, Ritter, Herrenstand) comme membres de *la noblesse de Bohême* (státoprávne ceská slechta, staatsrechtlich böhmischer Adel). Tous ces actes nobiliaires mentionnés ont été intimés dans les Livres de documentation du pays (Desky Zemské, Landtafel), de Bohême, de Moravie ou de Silésie, tout en étant enregistrés dans les Saalbücher (Livres de la salle), c'est-à-dire ci-devant archives de la noblesse, à Vienne, à présent déposés aux archives de l'Etat du Ministère de l'intérieur, à Prague. (Voir la bibliographie, 2.)

Fig. 11. République socialiste tchécoslovaque

Des *blasons bourgeois* existent dans les pays de la Couronne de Bohême comme ils existaient déjà dès le Moyen Age, mais ils sont d'une origine très différente : abstraction faite des blasons portés sans

autorisation officielle par des anciennes familles de Prague et de certaines vieilles villes royales, *les patriciens* (erbovnici, Wappenbürger), le droit de conférer des blasons héréditaires a été exercé non seulement par les rois mêmes, mais aussi par de nombreux « comtes palatins » (comes palatinus, palatín, Hofpfalzgraf), autorisés par les empereurs et les rois. Cet usage, interdit à la fin du XVIIe siècle par la diète du Royaume de Bohême, n'a cependant pratiquement cessé que dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Pour acquérir un blason, il y avait encore, dans les pays de la Couronne de Bohême, une autre façon tout à fait extraordinaire et spécifique : chaque porteur légal d'un blason, avait le droit d'admettre et d'accepter un « *cousin d'écu* » (erbovni stryc, Wappenvetter). Cette acceptation et cette admission n'étaient valables qu'avec l'approbation du roi et après enregistrement dans les Livres de documentation du pays. Les « cousins d'écu » mentionnés — parents, cousins ou neveux, gendres ou simples amis du « parrain » — recevaient, tout en gardant leur propre nom de famille, le prédicat de son nom, mais sans droits nobiliaires.

Comme exemple des trois possibilités de création d'armoiries chez des membres de la même famille ou chez des porteurs du même nom, on peut citer les divers blasons des Zizka de Trocznow : le blason d'origine féodale que portait le célèbre guerrier tchèque et chef des partisans du réformateur Mag. Jan Hus, Jan Zizka de Trocznow : *d'argent à l'écrevisse de gueules,* puis les emblèmes héraldiques d'hussitisme, dont il fit usage dans les années avancées de sa vie : *de sable au calice de gueules à l'hostie issante d'argent rayonnante d'or, entouré de six étoiles d'or en orle* (les couleurs ne sont pas authentiquement prouvées!), et, enfin, les armoiries conférées par diplôme, en 1747, à la famille Zischka de Trotzenau (Zizka z Trocnova), prétendant descendre, avec preuves datant du XVIe siècle, d'un frère du héros national : *écartelé d'azur à trois fleurs de lis d'argent, et d'or au loup de sable, lampassé de gueules, mouvant du flanc senestre.*

Des *armoiries composées d'armes d'alliance* apparaissent dans les pays de la Couronne de Bohême aussi dès le XIIIe siècle déjà : par exemple dame Agnèse d'Obrzan, de la maison des seigneurs de Kunstadt, portait en 1287, sur son écu parti à dextre, la moitié du blason de son mari Guy de Sswabenicz, qui est *de gueules à la croix fléchée évidée en cœur d'or*, et, à senestre, son propre blason *coupé d'argent à deux fasces de sable et de sable.* Dans un écu écartelé, la veuve du sieur Guillaume Zagjcz d'Hasembourg (Zajíc z Hazmburka, Hase von Hasenburg), Anne de Mulheym, composait ainsi, en 1407, ses emblèmes héraldiques : au 1, le lièvre d'or des seigneurs d'Hasembourg et, au 4, leur tête de sanglier de sable défendue d'argent; au 2, le demi-vol d'argent et, au 3, la roue dentée de moulin, d'argent, des Mulheym, le champ des quatre quartiers étant de gueules.

Les *emblèmes de dignités nobiliaires héréditaires* se retrouvent aussi dans les armoiries, ainsi les deux gobelets flanquant l'écu du Czeniek de Wartenberg, † 1425, Grand burgrave et échanson du royaume (pincerna, dedicní císník, Erblandmundschenk). Les blasons des fonctions ecclésiastiques sont fréquemment combinés avec les armoiries de famille du porteur dans des écus écartelés : Berthold de Lipa, prévôt de Wyssehrad à Prague en l'an 1341, porte aux 1 et 4 les écots de sable passés en sautoir de son blason, aux 2 et 3 les clés d'argent du chapitre en sautoir.

Les *heaumes* sur les écus apparaissent dans le style caractérisant leur époque. Ce ne sera qu'au XVIIIe siècle que la chancellerie héraldique de la Cour à Vienne appliquera une différenciation des rangs exprimée par le nombre des heaumes conférés : un heaume pour le simple noble, deux pour le chevalier, trois pour le baron et cinq ou davantage pour le comte, créant quelquefois de véritables monstres héraldiques.

Les supports et tenants de l'écu ne se trouvent que chez les grandes familles seigneuriales; les plus anciens semblent être les deux ourses des Rosenberg.

Quant aux *couronnes*, il faut souligner que dans les pays de la couronne de Bohême, les familles seigneuriales ne portèrent jusqu'à la fin du XVIIe siècle qu'une couronne d'or à cinq feuilles (koruna panská, Herrenstandskrone). Au XVIIIe siècle, ce fut la chancellerie de Vienne qui introduisit, dans les diplômes pour les familles titrées, la mode de déterminer par le nombre de rang de perles des couronnes, le titre du bénéficiaire. Cependant pour les barons, la couronne présenta jusqu'au milieu du XIXe siècle un tortil de cinq perles. Plus tard le tortil fut chargé de sept perles.

Pour donner un exemple du style des blasonnements de la chancellerie de Vienne, nous avons donné ci-contre [fig. 12] la reproduction de la page des lettres patentes où furent représentées les armes conférées par l'empereur Fernand V, roi de Bohême, le 24 novembre 1836 à Joseph de Procházka, chef de la famille seigneuriale de ce nom en Bohême, né en 1770, mort en 1844, I. R. conseiller intime et vice-président du gouvernement, grand notaire suprême (Nejvyssi zemsky písar, Oberst Landschreiber) et garde des sceaux du Royaume de Bohême. Les armes écartelées du bénéficiaire se trouvent au centre d'une composition héraldique qui présente dans sa partie supérieure et au centre l'aigle impériale, en haut à dextre l'écu de Bohême, à senestre la Galicie et la Lodomérie, en bas la Lombardie et Venise.

Fig. 12. Lettres d'armoiries conférées à Joseph de Procházka en 1836, par l'empereur Fernand V, roi de Bohême

C. *Les blasons du clergé et des institutions ecclésiastiques*

Ce sont avant tout les armoiries des *évêchés et archevêchés*, des abbayes et des dignitaires ecclésiastiques titrés, des couvents et monastères ainsi que des communautés religieuses. L'archevêché de Prague, élevé au rang de principauté, et le prince-archevêque (titre de prince du royaume de Bohême, 1605) en sa qualité de primat du royaume, portent le blason décoré par le pallium (fig. 13); l'évêché d'Olmutz (Olomouc), duché féodal de la Couronne de Bohême, élevé au rang d'archevêché a reçu le titre princier de Bohême dès 1588 et en porte les insignes (couronne et manteaux).

Concernant la coutume des hauts fonctionnaires du clergé de composer leur blason d'origine avec celui du bénéfice, voir plus haut les descriptions des armoiries du prévôt de Wyssehrad.

L'empereur François II confia en 1794 aux chanoines du chapitre de Mikulov (Nikolsburg) les armes suivantes : *Parti à dextre tranché d'or et de gueules, chargé de deux serpettes de vignerons d'argent emmanchées d'or, et surmontées d'une étoile à six rais d'argent* (armes des seigneurs-patrons de Mikulov, princes de Dietrichstein de Nikolsburg); *à senestre, d'argent aux cinq croisettes de gueules* 2, 1, 2, joignant par là l'emblème propre des religieux à celui de la famille des patrons.

Le plus ancien blason d'une communauté religieuse en Bohême paraît déjà en 1382 sur l'insigne de la communauté affiliée à la chapelle du Corpus Christi située

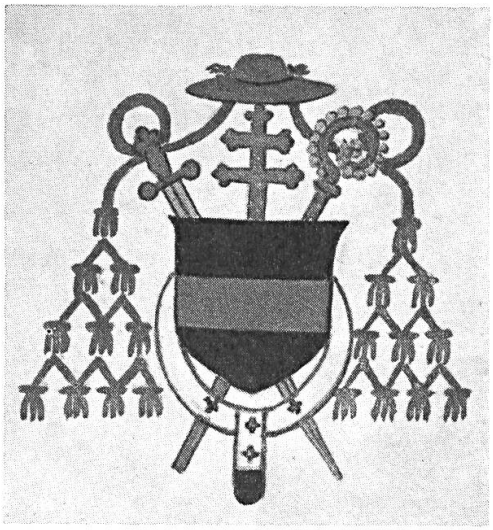

Fig. 13. Armoiries d'un primat du Royaume de Bohême

à cette époque sur la place Charles de la ville nouvelle de Prague : *un marteau entouré d'un cercle*, dont les couleurs malheureusement ne sont plus connues.

D. *Les ordres de chevalerie*

Les chevaliers de l'Ordre du Temple, de l'Ordre éteint du Saint-Sépulcre, à Prague, sur le Zderas, puis les chevaliers de l'Ordre militaire souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem nommés depuis de Rhodes et de Malte ainsi que les chevaliers de l'Ordre teutonique à Opava (Troppau), en Silésie, faisaient l'usage de leurs insignes héraldiques bien connus. Les grands prévôts du grand prieuré de l'Ordre de Malte pour la Bohême et l'Autriche (ils furent élevés au rang princier en 1881) utilisaient fréquemment un blason « au chef de la Religion » ou écartelaient au 1 et 4 de la croix d'argent.

En Bohême, on peut ranger aussi parmi les ordres de chevalerie, membres des Etats à la diète du pays, le vieil ordre chevaleresque des seigneurs de la Croix avec l'étoile rouge (Rytírsky rád krzizovníku s cervenou hvezdou, der Ritterliche Kreuzherrenorden mit dem roten Stern) fondé à Prague en 1252 qui porte d'or à la croix pattée à huit pointes de gueules, à l'étoile à six rais de gueules en pointe. Les ornements extérieurs étaient une crosse et une épée nue posées en sautoir tandis que surmontaient l'écu une mître à dextre, et à senestre la toque médiévale rouge à bords argent de grand maître.

Notons enfin comme curiosité historique que les seigneurs de la maison de Wartenberg portaient l'ordre du dragon, dont ils étaient chevaliers héréditaires.

E. *Les institutions nobiliaires*

Les institutions nobiliaires faisaient usage de blasons conférés à leurs chefs jouissant du titre et rang princier en Bohême.

Les *abbesses de l'abbaye de Saint-Georges*, à Prague, en particulier, reçurent en 1348 les titre et rang de princesses du Royaume de Bohême (avec le droit singulier de couronner les reines), droit transféré après la dissolution en 1791 à la princesse-abbesse de la *I. R. Fondation boursière dite Thérèsienne pour les dames nobles* au Château de Prague (C. k. Tereziánsky nadacní ústav slechticen na Hrade Prazském, K. K Theresianisches adeliges Damenstift ob dem Prager Schlosse), qui avait reçu de même les titres et rang de princesse du Royaume de Bohême en 1766.

Une institution nobiliaire portant le blason de son fondateur, le comte Jean Pierre Straka de Nedabylicz et Libczan, né en 1645, mort en 1720, était l'*Académie du comte Straka* à Prague, 1892-1919 (Academia Strakiana, Akademie hrabete Straky, Graf Strakasche Akademie). C'était un institut d'enseignement supérieur destiné par le testament du fondateur de l'an 1710, à l'éducation de la jeunesse mâle de familles de la noblesse seigneuriale ou chevaleresque de Bohême.

F. *Les autorités et magistrats*

Les autorités officielles du gouvernement impérial et royal dans les pays de la Couronne de Bohême utilisèrent comme blason, de 1806 jusqu'à 1918, l'aigle bicéphale du S.E.R., tandis que les autorités et institutions de l'administration autonome du Royaume de Bohême (voir le chapitre « Armoiries de l'Etat ») avaient pour emblème l'écu ou le lion de Bohême

Fig. 14. Sceau de l'Université de Prague

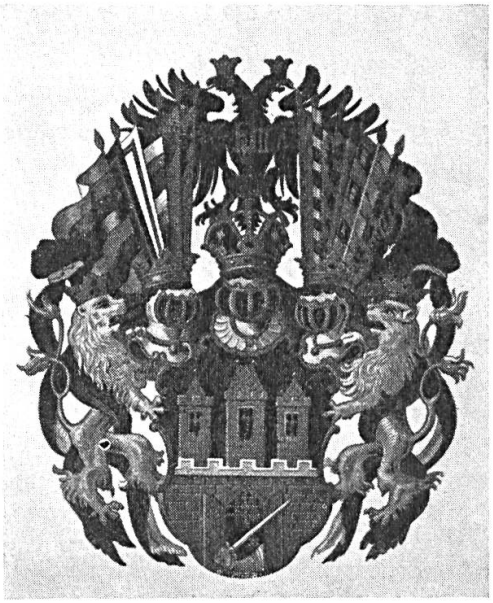

Fig. 15. Ville de Prague, armoiries royales

sommé de la couronne de saint Venceslas.

Les universités et sociétés scientifiques portaient l'emblème de leurs sceaux, comme l'*Université de Prague*, fondée en 1348, [fig. 14], ou la *Société Royale des sciences de Bohême*, à Prague (Societas scientiarum Regni Bohemiae, Královská Ceská spolecnost nauk, Königlich böhmische Gesellschaft der Wissenschaften) dont l'emblème est le lion couronné de Bohême assis tenant une couronne de laurier de la senestre. Les corps militaires de l'armée et les troupes de l'armée I. R. d'Autriche arboraient des *drapeaux* avec l'aigle impériale, les corporations privilégiées des tireurs ou grenadiers un drapeau avec le blason du Royaume de Bohême.

G. *Les villes et municipalités*

Les blasons des villes et des municipalités ont été également conférés par les rois de Bohême, jusqu'au XVIIIe siècle en donnant suite à une proposition du seigneur respectif. Sur ces blasons, on trouve très souvent le lion de Bohême augmenté parfois d'insignes spécifiques, comme la couronne de saint Venceslas.

La capitale du pays, *la ville de Prague*, a reçu en 1657 son grand blason représentatif surmonté des fanions de tous les quartiers de la ville. Il fut utilisé d'abord pour la Vieille ville royale de Prague (Královské Staré mesto Prazské, die königliche Altstadt Prag), puis, après l'union des trois villes de Prague à la fin du XVIIIe siècle, pour la capitale tout entière [fig. 15]. Ce n'est qu'en 1927 que le gouvernement de la Première république tchécoslovaque a remplacé, par décret, l'aigle impériale par le lion tchécoslovaque. En 1965, les armes de la ville ne sont plus sommées du vieux lion de Bohême, mais

Fig. 16. Armoiries de la Corporation des barbiers et rebouteux de Prague

du nouvel emblème de l'Etat, que nous avons précédemment décrit.

H. *Les corporations et corps de métier*

Les premières associations d'hommes de métier en Bohême semblent être celles *des entrepreneurs des mines de métaux et de charbon*, dont les blasons, dès 1327, sont conservés dans la célèbre église de Sainte-Barbe, à Kutná Hora (Kuttenberg), en Bohême.

On assista alors à une véritable floraison de blasons de corporations des hommes de métier des villes, parmi lesquels on peut noter celui des drapiers de Louny (Laun), dès l'an 1473. Jusqu'à une époque toute récente les bouchers de Prague portaient le lion de Bohême tenant dans la dextre une hache de boucher. Le blason de la corporation des peintres et vernisseurs, *de gueules à trois écussons d'argent*, était très simple. Malheureusement celui des barbiers et rebouteux de Prague, utilisé dès 1721 [fig. 16] qui juxtapose une collection d'instruments et meubles divers au naturel, annonce déjà la décadence de l'héraldique ou de la pseudo-héraldique des corps de pompiers, des corporations sportives, et des clubs divers, qui aujourd'hui encore, en Tchécoslovaquie, sont créées et adoptées par des associations privées, communales ou même officielles.

(A suivre.)

Miscellanea

Les documents héraldiques du Musée des Tissus de Lyon Second supplément

En publiant dans les *Archives Héraldiques Suisses* de 1954 un supplément au catalogue dressé en 1930-1935 des tissus héraldiques du Musée de Lyon, je croyais avoir épuisé le sujet. Mais, à l'occasion de la visite que fit, en 1967, la Société Suisse d'Héraldique au musée, l'aimable conservateur, M. de Micheaux, avait recherché si dans ses réserves il n'y avait pas encore quelques documents oubliés. Ce sont ceux qui sont publiés aujourd'hui; qu'il soit remercié de son obligeance.

Additions et corrections

N° 6. – *Ordres de la Ceinture d'Espérance et de le Cosse de Genet.* Les extrémités supérieures de la chasuble proviennent d'un tissu différent.

N° 67. – *Giordani ?* Il est préférable d'attribuer les armes du premier parti de ce corporal à Marsili ou Marsigli, famille de Bologne qui a donné Antoine-Felix, archevêque de Pérouse, 1702-1755, et qui porte : *d'azur à une tour à deux étages d'argent posée à dextre, senestrée d'un avant-mur crénelé du même, ouvert de trois portes de sable et s'élevant d'une eau au naturel, au chef d'argent* (il est demeuré de la couleur du champ sur le manipule) *chargé de trois fleurs de lys d'or sous un lambel de quatre pendants de gueules.*

N° 68. – *Indéterminé* (fig. 1).

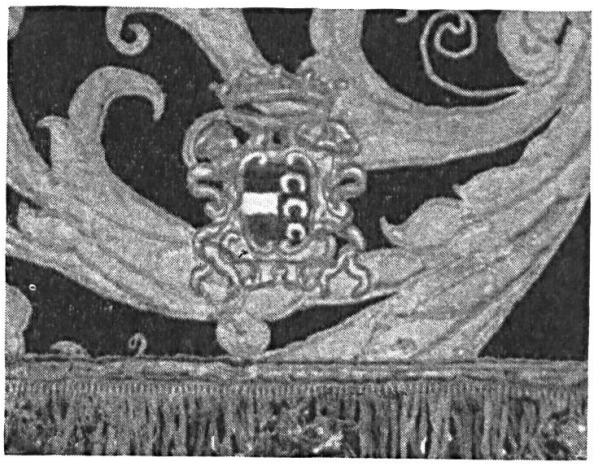

Fig. 1 (Indéterminé)

N° 76. – *Guillaume Ier roi de Hollande.* Ce petit drapeau, dont les deux faces sont identiques, mesure 34,5 × 39 cm. Il a été acquis en 1864 d'un antiquaire de Lyon.

N° 79 (joint à 1084). – XVe siècle, Espagne ?

Indéterminé. Château à deux tours surmonté de deux roses. Décor bleu sur fond or, montrant en plus une fleur de lys et deux oiseaux adossés. Broderie dite de Cologne. Style du N° 7 attribué à Castille.

N° 80 (22 624). – XVIe siècle, Allemagne.

Indéterminé. D'argent à trois fers de lance de sable, deux et un, apointés par la base, celui de la pointe renversé. Supports : un chien et un lapin. Tapisserie polychrome à décor de chasse (fig. 2).